

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OPTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



HLILA

Le 01/08/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/7/2022		6	6	Prof. RAMDANI Benjoune Chef de Service de Néphrologie Hôpital Boughrara Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	17/07/2015	170000 buf	650,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Laboratoire Casalab Palmier SCP

Docteur M.Bezzari - Médecin Biologiste UCL Belgique
Docteur K.Ouazzani - Pharmacien Biologiste



مختبر
التحليلات الطبية

FACTURE N° 2007173135 LABORATOIRE CASALAB PALMIER

Casablanca le 22-07-2020

INPE : 093002574

Mme Hakima HLILA

Demande N° 2007173135
Date d'examen : 17/07/2020

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
0439	Vitamine D	B450	B

Total des B : 450

Arrêtée la présente facture à la somme de : * **652.50 DH** *
six cent cinq-vingt-deux dirhams cinquante centimes



c

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER SCP

50, rue Al Mortada - PALMIER - CASABLANCA

•Télé : 0522 98 83 83 •Fax : 0522 236729 •GSM : 0678 737371 – 0662 185698 •Email : accueil.casalab@gmail.com

•P. n° : 34771789 •CNSS : 6576120 •ICE : 002189772000081



Dossier N° :	2007173135	Patient N° : A20120406353
Résultats de :	Mme Hakima HLILA	
Né(e) le :	01/01/1963 – 57 ans	
N° CIN :	179 BD BRAHIM ROUDANI CITE COURTIN	
	20000 CASABLANCA	
	0.00	

**Monsieur Le Pr BENYOUNES
RAMDANI (Néphro)**
Rue des hôpitaux
20000 CASABLANCA

Edition du : 22-07-2020 à 12:05
Dossier enregistré le 17-07-2020 17:30 par BEN

Prélèvement du à par

< Compte-rendu annule et remplace le rapport du 22/07/2020 validé techniquement par : HAJ >

Cher confrère, nous vous remercions de votre confiance, et nous vous transmettons les résultats de votre patient.

BIOCHIMIE

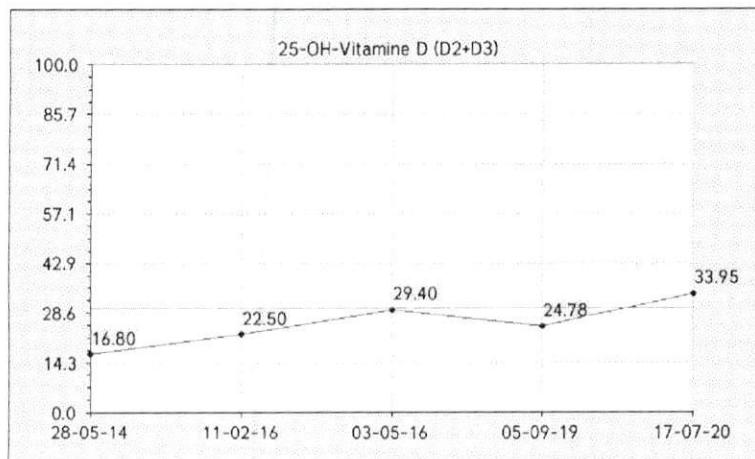
Vitamines

05/09/2019

25-OH-Vitamine D (D2+D3) 33,95 ng/mL (30,00–100,00) 24,78

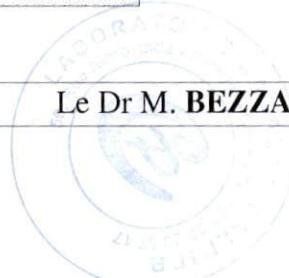
Domaine de référence Cobas6000 :

< 10 ng/ml	:	Carence
Entre 10 et 30ng/ml	:	Déficit
Entre 30 et 100 ng/ml	:	Normal
> 100 ng/ml	:	Toxique



Validation biologique par : Le Dr M. JENANE Dr K. OUAZZANI

Le Dr M. BEZZARI



Dossier n° 2007173135 – Mme Hakima HLILA

1 / 1

Le 16/7/2020

Nom : Hcila Hakima

1) Dosage de la Vitamine D active
(25(OH)D3)

